



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 18 juin 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac **le 24 juin 2026 à 18 h 30** sous la présidence de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 25

Nombre de Conseillers représentés : 2

Nombre de Conseillers absents à la séance : 1

Nombre de Conseillers suppléés : 0

ETAIENT PRESENTS :

M. André ARNAL, M. Jean-François BARRIER, M. François BARRIERE, M. Patrick BOISSET, M. Patrick CASAGRANDE, M. Lionel CESANO, M. Gilles COMBELLE, Mme Audrey CORNET-VARGAS, Mme Annie DELRIEU, M. Emmanuel ESTEVES, M. Louis ESTEVES, M. Aymeric FAIVRE, M. Jean-Michel FAUBLADIER, M. Antoine GIMENEZ, Mme Bernadette GINEZ, Mme Evelyne LADRAS, Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Catherine MANHEVAL, Mme Céline MAS, M. Géraud MERAL, Mme Maryline MONTEILLET représentée par Mme Stéphanie ROUCHET, M. Christian MONTIN représenté par M. Florian MORELLE, M. Florian MORELLE, M. Philippe MOURGUES, Mme Stéphanie ROUCHET, M. Clément ROUET, ~~M. Benjamin ROUME~~, M. Hervé SEGUI.

M. Emmanuel ESTEVES a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/19 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE SYNDICAL DU SCOT BACC

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi des articles L.5711-1 et L.5211-1 de ce même Code, le Comité Syndical établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Ledit règlement intérieur porte sur l'organisation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes dudit règlement intérieur, tel que joint en annexe.

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026
Date de réception de l'AR: 03/07/2026
015-200038149-DE_019_2026-DE

A G E D I

Le Président,

Patrick CASAGRANDE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,

Emmanuel ESTEVES